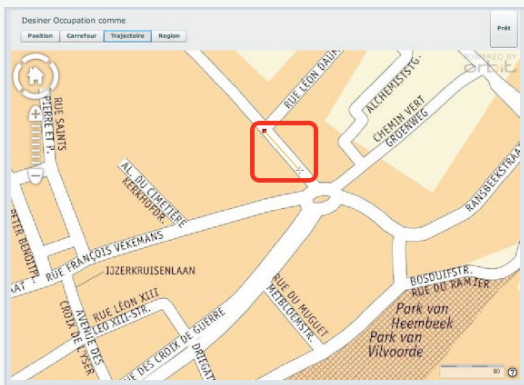
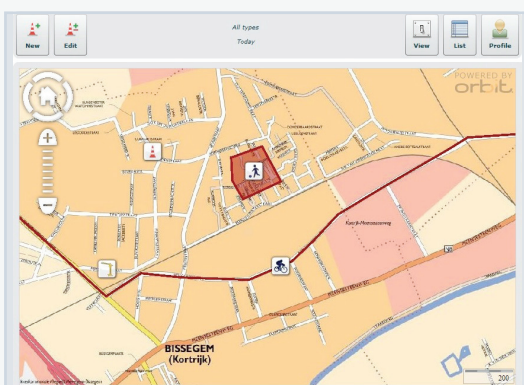


## OCCUPATION DE LA VOIE PUBLIQUE

*Cette application web offre un échange d'informations entre les autorités locales et le citoyen. À chaque moment, l'ensemble des services d'intervention sont informés de tous les obstacles.*



## RECENSEMENT CENTRAL DE TOUS LES OBSTACLES

*La connaissance précise des événements, travaux, obstacles et autres éléments relatifs à l'occupation de la voie publique est d'une importance capitale pour nos services de sécurité et de secours.*

*L'application web Occupation de la Voie Publique a pour objectif de répondre à ce besoin. Toutes les autorités locales peuvent placer et gérer les informations dont elles disposent en la matière sur ce site web, et ainsi les rendre accessibles immédiatement aux autres services locaux.*

*Le citoyen peut également profiter de la disponibilité de ces informations. Toute personne souhaite en effet être informée lorsque des travaux vont être réalisés dans sa rue.*

## BESOIN DE COMMUNICATION

Dans la plupart des cas, la Ville ou la Commune est la première à prendre connaissance des travaux à effectuer ou des autres autorisations relatives à l'occupation du domaine public. L'administration locale communique alors avec les services concernés.

Par exemple, les services de police sont impliqués lorsque des déviations sont nécessaires et les pompiers sont avertis des routes barrées durant des travaux pour pouvoir en tenir compte lors de leurs interventions.

Cette communication ne se déroule toutefois pas toujours de façon uniforme. Il existe un manque d'actualisation et principalement de disponibilité immédiate et claire durant les interventions. Dans de nombreux cas, le dispatcher est supposé être suffisamment informé. De plus, ces informations sont très rarement disponibles en un coup d'oeil sur une carte !

## UN GÉOPORTAIL GRATUIT POUR TOUS LES SERVICES LOCAUX

Le site web [www.occupationdelavoiepublique.be](http://www.occupationdelavoiepublique.be) résout ce problème pour tous les services locaux. La ville ou la commune, la police locale, les corps de pompiers et même les services de SMUR disposent gratuitement d'un accès immédiat à leur domaine de compétence.

Chaque service a la possibilité d'enregistrer et/ou d'adapter des obstacles en fonction de leur pertinence pour les activités concernées. Il se peut ainsi qu'une entrave à la mobilité ne constitue pas un problème pour les véhicules de police mais bien pour les véhicules de pompiers.

## Au-delà des zones, multidisciplinaire

Quelle que soit la diversité des circonstances, les informations de la commune, de la police, des corps de pompiers et d'autres services sont enregistrées centralement dans une banque de données couvrant tout le pays. Tous les services sont ainsi toujours informés de ce qui se passe dans leur domaine de compétence.

## Diverses sortes d'occupation

Toute une série de données sont enregistrées pour chaque type d'utilisation de la voie publique, comme entre autres, le type, le degré d'entrave, la période d'application, le gestionnaire, les personnes de contact et bien plus encore.

## Événements récurrents

Il est possible d'enregistrer des événements récurrents tels qu'une fête foraine ou un marché, et des événements périodiques tels qu'un défilé ou un événement sportif.

Il est ainsi possible lors de la consultation de savoir exactement quels obstacles sont pertinents ici et maintenant, mais aussi quels événements peuvent être attendus dans le futur. Ceci permet une planification et une harmonisation plus efficaces des projets et des ressources à mettre en oeuvre.

## LE CITOYEN

### Le citoyen est informé

Puisque tous les services enregistrent leurs informations centralement, le citoyen est lui aussi informé des événements. Tous les enregistrements figurant sur [www.occupationdelavoiepublique.be](http://www.occupationdelavoiepublique.be) peuvent directement être consultés sur le Géoportail Orbit. Toutes les communes peuvent donc automatiquement avoir ce thème à leur disposition sur leur géoportail. Certains événements peuvent cependant être enregistrés uniquement à l'attention de la ou les disciplines concernées.





### Le citoyen informe

Le site web permet, suivant les techniques Internet modernes et les principes Web 2.0, que le citoyen puisse lui aussi ajouter des informations. La participation du citoyen n'est bien entendu pas sans engagement et toute une série de procédures d'identification et de qualification sont prévues. C'est le seul moyen de garantir que les informations soumises à nos services de sécurité soient aussi réellement actuelles et pertinentes.

## PARTICIPATION

Les administrations locales, les villes, les communes, les services de police, les corps de pompiers et les services de SMUR peuvent faire gratuitement usage de ce service. Un mot de passe doit toutefois être demandé pour des raisons de sécurité. Cette demande peut se faire sur [www.occupationdelavoiepublique.be](http://www.occupationdelavoiepublique.be). ([www.occpv.be](http://www.occpv.be))






### Travaux Publics

-  Travaux Routiers
-  Creusement de tranchées
-  Chantier de Construction
-  Feu de Signal. temporaire

### Sport & Société

-  Rassemblement
-  Manifestation Sportive
-  Compétition Sportive
-  Course Cycliste

### Environnement

-  Banderole
-  Marché
-  Étaux
-  Fêtes et Kermesses
-  Rue Réservée aux Enfants
-  Manifestation

### Privé

-  Conteneur
-  Échafaudage
-  Terrasse
-  Ascenseur à Déménager
-  Obstacle Different



Affichage simplifié des événements

Consultation par [www.geoportail.be](http://www.geoportail.be) et intégrée dans Orbit.  
Commune, Police, Pompiers, SMUR